



Chers collègues et amis,

Soyez les bienvenus à Bonn. Je vous remercie chaleureusement d'être venus à cette session du CRIC. Toutefois, avant de démarrer mon propos officiel, je souhaiterais présenter mes sincères condoléances en notre nom à tous à l'ensemble des proches des victimes de la tragédie aérienne du vol Germanwings 9525 qui endeuille depuis hier tant de familles à travers de nombreux pays. Toutes nos pensées les accompagnent.

Pour commencer, je voudrais souligner le **soutien inestimable du Gouvernement allemand** au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

Aucune Partie de la Convention n'était cette année en capacité d'accueillir cette réunion du CRIC, nous sommes donc particulièrement reconnaissants envers la République Fédérale d'Allemagne, qui a fait en sorte que **le BMZ, le Ministère fédéral de développement, soit intervenu afin de rendre cette rencontre possible.**

Cette réunion du **CRIC est organisée de façon très différente** de celles qui ont eu lieu dans le passé. Vous constaterez que le format bien plus court, ciblé et en recherche l'efficacité.

C'est une approche que j'ai essayé d'adopter à travers toutes les activités du Secrétariat durant les 18 derniers mois.

Ainsi,

1. Par exemple, nous ancrons les fondations pour un certain nombre de **priorités stratégiques clé**, depuis la **neutralité en matière de dégradation des terres (LDN)** jusqu'aux nécessaires **synergies avec les Conventions** sur la Biodiversité et sur le Changement climatique. J'ai eu l'occasion ces derniers jours de partager avec les différents groupes régionaux ma vision pour l'avenir de cette Convention, je n'y reviendrai pas ici.
2. Les objectifs que nous nous sommes fixés en termes de performance seront atteints si on en croit les rapports nationaux de 2014.
3. Le **Mécanisme Mondial** a été transféré de Rome à Bonn et toutes les décisions relatives de la COP 11 ont été mises en œuvre.

4. Un **bureau d'évaluation et de monitoring** (suivi-évaluation) a été créé.
5. Nous avons reformé le secrétariat en le restructurant et nous avons amélioré la maîtrise de notre budget.
6. Et, surtout, nous sommes **en bonne voie pour une Conférence des Parties (COP12)** pleinement réussie à Ankara en Turquie en octobre prochain.

Cependant nous nous sommes plus concentrés sur la substance que sur le processus, car, pour moi, plaider en faveur des terres comme support-clé de développement durable est une véritable passion. Les terres dégradées sont sans aucun doute un facteur de pauvreté et d'instabilité. Et des terres saines et enrichies sont aussi un facteur d'opportunités économiques de croissance de l'agriculture raisonnée mais aussi d'une rationalisation des différents usages de la terre. Nous aurons encore besoin de le répéter à maintes reprises. Nous avons encore besoin de rendre ce message stratégique bien plus clair.

Le processus de révision des rapports est donc indispensable pour faire valoir les arguments en faveur des terres. C'est primordial afin d'attirer l'investissement vers nos projets dans les pays « affectés ». Le CRIC doit donc être aussi marquant et efficace que possible. Nous ne serons capables de

convaincre que si seulement les rapports nationaux soumis par les Parties au Comité reflètent des renseignements scientifiquement consolidés.

Ainsi, si vous me le permettez, je souhaiterais à présent **partager avec vous mon évaluation des mécanismes de rapports et d'examen de la mise en œuvre de la Convention et soumettre à votre considération quelques réformes et changements pratiques.**

Le processus d'établissement et de révision des rapports sous la Convention a un certain nombre d'acquis importants. Cependant, je crois que nous devons reconnaître qu'il existe aussi un certain nombre de **limites critiques du point de vue de la pertinence, de l'efficience et de l'efficacité.**

Malgré le fait que la soumission de rapports soit la seule obligation pour les Parties envers la Convention, je trouve qu'il est fort regrettable qu'après 20 ans de mise en œuvre, **la Convention ne puisse pas se fier à un état des lieux fiable sur la dégradation des terres qui découlerait de ces rapports.** Par exemple, les données et les renseignements transmis par les pays affectés à travers leurs rapports ne mentionnent peu ou rien au sujet des tendances de la dégradation des terres.

Tous les Parties sont actuellement priées de faire un rapport tous les deux ans sur les indicateurs de performance des cinq Objectifs Opérationnels de la Stratégie (plaidoyer, sensibilisation et éducation, rôle de la science, renforcement des capacités et financement).

En plus, les Parties « affectées » doivent faire un rapport tous les quatre ans sur les indicateurs de résultats tels que les aspects sociodémographiques, les écosystèmes, les avantages au niveau mondial et les ressources/partenariats).

C'est une lourde responsabilité.

L'établissement des rapports sur les indicateurs de performance a eu lieu en 2012 et 2014. Les pays Parties « affectées » ont reçu une assistance technique en 2010 via le FEM et la Commission Européenne. Pour l'exercice de 2014, des ressources financières ont été mises à disposition par le FEM sous FEM-5 et par la Confédération Helvétique.

Ainsi, les résultats des rapports de 2014 sont tout à fait prometteurs : 94% des pays Parties « affectées » et 69% des pays Parties « développés » ont transmis leurs rapports au Secrétariat.

On y constate aussi plus d'exhaustivité. Un grand nombre de données substantielles importantes ont été fournies. Nous pouvons évaluer maintenant avec confiance le processus, les mécanismes institutionnels et les dispositions applicables à la Convention. Je vous félicite de cet accomplissement.

**Mais est-ce suffisant?**

**Je répondrais, non.**

L'établissement des rapports fondés sur les anciens indicateurs d'impact et de résultats n'a eu lieu seulement qu'en 2012. Pour un certain nombre de raisons, cet exercice n'était pas aussi réussi que nous l'avions espéré. Le nombre de rapports était limité. Près de la moitié des pays « affectés » n'avaient pas transmis leurs rapports et les renseignements fournis n'étaient pas fiables. Cela était peut-être dû au fait qu'il n'y avait pas d'objectifs spécifiques pour mesurer l'impact de la mise en œuvre de la Convention sur le terrain.

Cela était peut-être dû au fait que le FEM ne peut financer l'exercice d'établissement des rapports seulement une fois tous les quatre ans. Comme il avait déjà fourni un soutien financier en 2010, les fonds n'étaient donc pas disponibles pour aider les pays en 2012.

Pour moi, cela soulève une question fondamentale. **L'actuel processus d'établissement et de révision des rapports est-il adéquat ? Répond-il aux objectifs de la Convention ?**

Je crois que nous avons **une occasion unique de repenser ce que la Convention veut accomplir à moyen et à long terme**. Nous n'avons pas besoin de mettre un fardeau supplémentaire sur les pays Parties. Mais nous devons nous assurer que ces rapports contiennent les renseignements qui vous seront utiles pour comprendre l'étendue de la dégradation des terres dans vos pays et pour **convaincre les donateurs et les investisseurs qui sont nos partenaires dans le combat contre la dégradation des terres**.

En particulier, si nous voulons accroître les financements liés à la terre, il est indispensable que nous démontrions l'impact que pourrait avoir une bonne gestion des terres sur les changements climatiques tant en matière d'adaptation que d'atténuation afin de bénéficier des fonds alloués par exemple au Fonds Vert Climat (Green Climate Fund).

C'est pourquoi, nous développons avec les 2 autres conventions de Rio des **indicateurs conjoints**. Et, si nous utilisons les indicateurs – que nous avons en commun avec les autres conventions sœurs - nous devrions alors aussi



profiter de l'occasion pour **ajuster notre chronologie d'établissement des rapports**. Si nous nous concentrons sur la mesure d'impacts et sur les résultats, plutôt que les performances, nous aurons besoin d'établir des rapports bien moins fréquemment. Un **cycle d'établissement des rapports de quatre ans** permettra d'éclairer de façon réaliste les délibérations de cette Convention qui pourra alors bénéficier d'un financement pérenne du GEF.

Enfin, si **les objectifs spécifiques** de la lutte contre la dégradation des terres – telles que la neutralité en matière de dégradation des terres (LDN) – sont adoptés dans le plan-cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'après 2015 – ceux-ci pourraient être intégrés dans les mécanismes d'établissement et de révision des rapports de la Convention. La Convention pourrait devenir un moteur efficace pour la **mise en œuvre des ODD**. En effet, je crois que la Neutralité en matière de dégradation des terres (LDN) offrira un objectif concret au processus des Plans d'Action Nationaux (PAN). Au-delà du simple alignement des PAN, cela pourrait être un **objectif national spécifique**, sur une base volontaire, qui inspirera l'action concrète. Il pourrait former la **base d'un nouveau plan cadre pour la coopération entre les Parties et d'autres partenaires**. Vous écouterez les résultats du Groupe de travail sur l'évaluation des Plans d'action nationaux (PAN) qui mentionnent les possibilités en ce sens.

Si nous utilisons les indicateurs de résultats que nous avons déjà, la Neutralité en termes de dégradation des terres (LDN) peut être **une occasion unique d'aligner les priorités globales** sans créer de charge supplémentaire pour l'établissement des rapports.

Pour le CRIC, cela signifierait un retour aux principes fondamentaux. Un retour à l'essentiel, si vous préférez. **Le Comité pourrait se concentrer sur la substance, plutôt que sur les processus**, suivre les avancées en matière de restauration des terres et préconiser des actions qui accélèrent cette restauration.

En outre, le **Comité pour la Science et la Technologie** vient d'avoir lieu à Cancun au Mexique. Les discussions qui ont eu lieu là-bas devraient avoir lieu ici avec vous – les membres du Comité. Je ne comprends pas pourquoi ces deux réunions sont tenues de façon indépendante et **il devrait y avoir un lien beaucoup plus clair et pratique entre la Science et la mise en œuvre des actions**. Il me semble donc utile que, à l'avenir, **le CST et le CRIC tiennent leur réunion consécutivement, adossée l'une à l'autre**. Nous devrions aussi réfléchir à réunir le CRIC et/ou le CST en marge de grands événements qui, comme la **Global Soil Week**, associent experts, décideurs et acteurs, pour

œuvrer à la convergence des idées et à la mutualisation des propositions avec nos partenaires en faveur de la cause des terres et des sols, mais aussi des enjeux conjoints du climat et de la biodiversité.

Nous devons par ailleurs **encourager beaucoup plus la gouvernance régionale.**

Il me semble en effet que nous devons **transférer la prise de décision dans les régions** pour être plus proche du terrain et des contraintes locales de mise en œuvre. C'est seulement si un certain leadership s'exerce dans les régions que nous pourrons mobiliser beaucoup plus de ressources et engager beaucoup plus d'actions concrètes car nous serons bien plus crédibles. Et donc il nous faut trouver les moyens d'organiser des réunions régionales tous les ans.

Si ces propositions vous agrément, nous pourrions tout à fait les compléter par un **renforcement du bureau du CRIC** (tant en effectif, qu'en périodicité de réunion) afin que vos recommandations soient adéquatement reflétées au bureau de la COP.

Je réalise que ce premier discours soulève quelques défis. Cependant, je crois que le processus d'établissement et de révision des rapports offre de **nombreuses opportunités pour la Convention.**

J'espère qu'au cours des prochains jours, vous aurez une première occasion de réfléchir à ces opportunités - du moins officieusement.

J'ai vraiment hâte de travailler avec vous pour **construire une véritable sécurité pour la Convention** par la consolidation du CRIC et du processus d'établissement et de révision des rapports.

L'avenir de la Convention et le rôle qu'elle jouera dans l'agenda terre du développement durable en dépendront. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une réunion fructueuse.